Expéditeur : Jennifer Morgan **Date :** 3 mars 2012, 20 h 44

Destinataire: James Moore, député

c.c.: Christian Paradis, député; Jack Harris, député; Ryan Cleary, député; Glenn Thibeault, député; Charlie Angus, député; Scott Armstrong, député; Tyrone Benskin, député; Peter Braid, député; Paul Calandra, député; Andrew Cash, député; Dean Del Mastro, député; Mike Lake, député; Phil McColeman, député; Rob Moore, député; Pierre Nantel, député; Geoff Regan, député; Comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-11

Objet : Projet de loi C-11, Loi modifiant la *Loi sur le droit d'auteur*

5 mars 2012

Monsieur,

Comme vous le savez, le projet de loi C-11, Loi modifiant la *Loi sur le droit d'auteur*, a été renvoyé à un comité législatif pour fins d'étude.

Je crois comprendre que cette mesure législative contient plus de 30 nouvelles exceptions qui ont une incidence sur les titulaires d'un droit d'auteur, et plus particulièrement sur des auteurs comme moi. Un grand nombre de ces exceptions suppriment ou amoindrissent ma capacité d'avoir prise sur mon travail et d'être équitablement rémunérée pour celui-ci.

Parmi les exceptions les plus troublantes, je mentionnerai l'utilisation gratuite dans un milieu pédagogique. Cette mesure sera catastrophique pour les auteurs et les éditeurs canadiens. Alors qu'il est plus important que jamais d'enseigner la littérature et l'histoire du Canada dans les salles de classe de notre pays, le projet de loi nuira considérablement aux auteurs, aux illustrateurs et aux éditeurs de ce marché. Il ne fait aucun doute que si ces exceptions entrent en vigueur, notre marché d'ouvrages pédagogiques sera inondé de produits américains.

Plusieurs universités, notamment l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador, ont déjà annoncé qu'elles cesseront de s'abonner à Access Copyright. Elles ont refusé de rencontrer le conseil d'administration d'Access Copyright pour essayer de trouver des solutions.

Les droits d'Access Copyright représentent une partie importante du revenu de nombreux auteurs canadiens. Ils nous donnaient la possibilité de continuer d'écrire et étaient le fruit de notre travail, ce travail dont on continue de se servir.

Je vous demande de modifier les dispositions du projet de loi C-11 sur l'utilisation équitable en tenant principalement compte des créateurs.

J'attends votre réponse avec impatience.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Bernice Morgan